

Séance du 6 juillet 2017 à 19 heures
Commune de Cabrerets – Salle des fêtes

Aujourd'hui, six juillet deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cabrerets – Salle des fêtes

Etaient présents :

44 titulaires dont 15 possédant une procuration
5 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
DOUELLE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES
ST GERY-VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX
Catherine, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Hélène, M.
SAN JUAN Alain, M. TESTA Francesco, M. COUPY Daniel, M.
MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme ARNAUDET Véronique,
Mme VANBESIEN Joëlle,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
M. GILES Jérôme,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS :

CABRERETS
CIEURAC
LHERM
ST MEDARD
TOUR DE FAURE

M. PAULIN Peter,
M. GARD Michel,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

ARCAMBAL
CAHORS

32 titulaires

Mme TEULIERES Marcelle (procuration donnée à M. LABRO),
Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. COUPY), M.
BOUILLAGUET Vincent (procuration donnée à M. SIMON), M.
SINDOU Géraud (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE),
Mme BOYER Noëlle (procuration donnée à M. TESTA), Mme
HAUDRY Sabine (procuration donnée à Mme FAUBERT), M. COLIN
Henri (procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme

CATUS CRAYSSAC ESPERE	DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DELPECH Bernard (procuration donnée à Mme LENEVEU), Mme LOOCK Martine (procuration donnée à M. MUNTE), Mme BONNET Catherine (procuration donnée à M. SAN JUAN), M. DEBUISSON Guy, Mme EYMES Isabelle, M. VAZ Victor (procuration donnée à M. TAILLARDAS), M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian, M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à M. DUJOL), M. CANCEIL Philippe,
LABASTIDE DU VERT LAMAGDELAINE	M. CORMANE Jean-Pierre (procuration donnée à Mme ARNAUDET), M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration donnée à Mme
LE MONTAT VANBESIEN), LES JUNIES LHERM MERCUES MONTGESTY PONTCIRQ PRADINES ST CIRQ LAPOPIE ST DENIS CATUS ST GERY - VERS ST MEDARD	Mme SIMON-PICQUET Agnès (procuration donnée à M. MOLINIE), M. REIX Jean-Albert, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle, M. GALTHIE Jean-Noël, M. CHATAIN Thierry, Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian, M. MIQUEL Gérard, M. FIGEAC Philippe, M. BORIES Olivier, M. FERNANDEZ Pierre,

Etaiet excusés ou absents :

17 suppléants

BOISSIERES BOUZIES CAILLAC CALAMANE FONTANES FRANCOULES GIGOUZAC LABASTIDE DU VERT LES JUNIES MAXOU MECHMONT MONTGESTY NUZEJOLS PONTCIRQ ST CIRQ LAPOPIE ST DENIS CATUS ST PIERRE LAFEUILLE	Mme GARRIGOU Isabelle, Mme MARMIESSE Yvette, M. MARTIN Caroline, M. FAURE Jean-Pierre, M. PLANAVERGNE Jean-François, M. COMBET Gil, M. OUVRARD François, Mme SOLIVERES Hélène, M. BARDINA Fabien, M. CHASTAGNOL Gérard, M. PONS Stéphane, M. LEFEBVRE Jean-Yves, M. BESSEDE Arnaud, M. SOULIER Yves, M. DECREMPS Frédéric, M. RAFFY Bernard, M. BONNET Frédéric,
---	--

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Développement institutionnel**Objet : Désignation des élus représentant le Grand Cahors au sein de l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie****A été adopté à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 6 juillet 2017

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Elodie SORBET
Service : Développement institutionnel

Objet : Désignation des élus représentant le Grand Cahors au sein de l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie

Vu le décret n° 2017-836 du 5 mai 2017 modifiant le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'EPF de Languedoc-Roussillon (ci-annexé) ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L321-1 et R321-1 ;

Vu la délibération n° 34 du Conseil communautaire du Grand Cahors en date du 23 mars 2017 ;

Mesdames, Messieurs,

Par délibération susvisée, notre assemblée a donné un avis favorable au projet d'extension du périmètre de l'EPF de Languedoc-Roussillon à toute l'Occitanie. Notre groupement a en effet reconnu tout l'intérêt de bénéficier des services d'un tel outil, capable par exemple d'exproprier ou de préempter pour lui. Pour rappel :

- L'EPF est habilité à procéder à toutes acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement. Il peut aussi effectuer les études et travaux nécessaires à leur accomplissement et, le cas échéant, participer à leur financement. Il peut réaliser ses missions pour le compte des collectivités et de leurs groupements en application de conventions conclues avec eux, prévoyant obligatoirement le rachat des biens dans un délai déterminé et, le cas échéant, la garantie de l'emprunt souscrit. Il peut intervenir au titre de la préservation des espaces naturels et agricoles, en coopération avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Équipement Rural (SAFER), également dans un cadre conventionnel.
- L'EPF est administré par un Conseil d'Administration (CA) composé de 55 membres, dont 19 représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, dont 1 représentant pour la Communauté d'agglomération du Grand Cahors. Le CA est notamment compétent pour définir l'orientation de la politique de l'EPF et approuver son programme pluriannuel d'intervention et ses tranches annuelles ou encore pour approuver le budget de l'EPF, les transactions ainsi que les conventions à conclure avec les collectivités ou groupements.

L'extension de cet EPF a été récemment actée par le décret susvisé. Son nouveau CA doit être installé d'ici le mois d'octobre. Bien que, dans notre délibération du 23 mars 2017, Monsieur Michel SIMON ait été désigné représentant du Grand Cahors au sein de ce CA, les

services de l'EPF souhaitent aujourd'hui que notre organe délibérant procède à une nouvelle désignation non seulement d'un représentant titulaire mais aussi d'un représentant suppléant.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De désigner M. Michel SIMON comme représentant titulaire du Grand Cahors au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie ;
- b- De désigner M. Claude TAILLARDAS comme représentant suppléant du Grand Cahors au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

